



PROGRAMME ADVENIR

DESCRIPTIFS DES MINIMAS TECHNIQUES POUR LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

CRITERES TECHNIQUES	POINT DE RECHARGE SUR PARKING PRIVÉ A DESTINATION DE FLOTTES ET SES SALARIÉS	
CARACTERISTIQUES COMMUNES OBLIGATOIRES		
PUISSANCE DE RECHARGE AUTORISÉE	JUSQU'À 7,4 KW, LIMITÉ À 3,7 KW PAR POINT DE RECHARGE EN CAS DE SIGNAL DÉFAVORABLE EDF-SEI* (ENTRE 3,7 ET 22 KW SI ENERGIES RENOUVELABLES PRODUITES SUR SITE)	> 22KW (UNIQUEMENT SI ENERGIES RENOUVELABLES PRODUITES SUR SITE)
TYPES DE PRISES SUR LE MÊME POINT DE RECHARGE	SOCLE DE PRISE OU CONNECTEUR T2 OU T2S ET A MINIMA UNE PRISE E/F SI >1 PDC	CONNECTEUR TYPE 2 EN AC OU COMBO 2 EN DC OU CHAdeMO EN DC
RACCORDEMENT AU RÉSEAU	TGBT** PARTIES COMMUNES OU POINT DE LIVRAISON DÉDIÉ OU PARTAGÉ ENTRE PLUSIEURS POINTS DE CHARGE	
PUISSANCE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE AUTORISÉE	JUSQU'À 7,4 KVA	
RESPECT DES NORMES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE EN VIGUEUR	SOCLE DE PRISE OU CONNECTEUR T2 OU T2S ET A MINIMA UNE PRISE E/F SI >1 PDC	
QUALIFICATION DE L'INSTALLATEUR	ATTENTION: CELLE-CI EST OBLIGATOIRE PAR LE DECRET IRVE DE JANVIER 2017 POUR TOUTE INSTALLATION >3,7 KW	
UN DISJONCTEUR DIVISIONNAIRE AVEC MARQUAGE NF PAR POINT DE RECHARGE	OUI	
SIGNALISATION DES PLACES	OUI	
CONTRAT DE MAINTENANCE 3 ANS AVEC A MINIMA 1 VISITE/AN	OUI	
SYSTÈME DE PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE***	OBLIGATOIRE TRADUISANT LE SIGNAL EDF-SEI ET UNE LIMITATION DE PUISSANCE APPELÉE SUR LE RESEAU A MAXIMUM 3,7 KW PAR POINT DE RECHARGE EN PÉRIODE DÉFAVORABLE UNIQUEMENT SI RACCORDEMENT RESEAU	
SYSTÈME DE SUPERVISION	OBLIGATOIRE SUR 3 ANS INTÉGRANT UN SYSTÈME DE ***PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE TRADUISANT LE SIGNAL EDF-SEI	
COLLECTE DES DONNÉES DE RECHARGE	OUI VIA WEBSERVICE ECOCO2 OU GIREV	

* En cas d'absence ou d'impossibilité de mise en place de ce système, la limitation de puissance est limitée au niveau en période défavorable.

**TGBT : Tableau Général Basse Tension. C'est le tableau électrique basse tension des grandes installations électriques. Ce tableau fait le lien entre l'arrivée du réseau de distribution (Enedis en France) et le réseau du client (entreprise, particulier...).

***PILOTAGE ÉNERGÉTIQUE : capacité à moduler la puissance appelée ou à programmer la recharge du véhicule.